

TDR ASSISTANCE TECHNIQUE RESIDENTE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION AU GABON (PISE)

- I – PRESENTATION DU CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

- PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'octroi à l'Etat Gabonais **d'un prêt de cent cinquante-quatre (154) millions d'euros soit cent un (101) milliards de francs CFA** pour financer un appui comprenant les deux composantes suivantes :

- **Composante 1 : Construction et équipement d'écoles primaires et de collèges** dans les zones les plus déficitaires en infrastructures scolaires à Libreville et à Port-Gentil. Le projet prévoit la construction de huit à neuf collèges, accueillant entre 12 000 et 15 000 élèves dans de meilleures conditions et de huit à dix écoles primaires accueillent entre 6 000 et 8 000 élèves. Le projet prendrait également en charge les extensions de voiries ou de raccordement aux réseaux (eau, électricité, assainissement), nécessaires dans des périmètres dont l'aménagement urbain n'est pas finalisé.
- **Composante 2 : L'appui au pilotage du système éducatif** concernant quatre dimensions ou sous-composantes : 1/ garantir la disponibilité d'un personnel enseignant formé et qualifié ; 2/ développer les capacités de pilotage des établissements scolaires ; 3/ assurer la maintenance et l'entretien des établissements scolaires et 4/ améliorer la qualité de la vie scolaire dans les établissements.
- **Organisation générale de la mise en œuvre de la gestion et du suivi du projet**

Le Projet d'Appui au programme d'investissements dans le secteur de l'éducation est planifié sur 7 ans. Le Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique (MENFC) exerce la maîtrise d'ouvrage du projet, en s'appuyant sur une Unité de Gestion et un Comité de pilotage.

A travers une Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée datant du 30 novembre 2016, le MENFC a délégué la maîtrise d'ouvrage de la Composante 1 à l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI), établissement public. Une équipe dédiée au sein de l'ANGTI est chargée du suivi de ce projet. Un Chef de projet est désigné.

Cette équipe travaille en lien avec le Coordonnateur National du projet, l'Assistant Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO) et le référent Infrastructures désigné au sein du MENFC, et un Comité technique regroupant les acteurs concernés par le programme de travaux.

Le MENFC exerce la maîtrise d'ouvrage directe de la composante 2. Le Coordonnateur du projet, placé auprès du Secrétariat Général du MENFC sous l'autorité du Ministre chargé de l'Education Nationale, assure avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP), la coordination des activités de la composante en lien avec les référents des Directions générales concernées par le projet et avec l'appui des experts. Un expert résident est mobilisé à travers un contrat signé avec Expertise France. Cet expert a pour mission principale d'appuyer le Coordonnateur dans la programmation et la mise en œuvre des activités de la Composante 2.

En effet, la composante 2 du projet vise notamment à intervenir auprès des directions centrales du MENFC afin de :

- mettre en œuvre la politique du MENFC de réduction du déficit en enseignants ;

- contribuer à la rénovation de la politique de la formation initiale et continue des enseignants, des encadreurs pédagogiques et administratifs et des cadres de l'administration centrale du MENFC ;
- renforcer la professionnalisation et la formation des personnels de direction pour développer les capacités de pilotage pédagogique et administratif des établissements scolaires ;
- développer les outils et les approches permettant d'améliorer la qualité de la vie scolaire, en associant l'ensemble des acteurs : les élèves, les familles et les acteurs pédagogiques et éducatifs, et en mutualisant les efforts de tous les services des Ministères, collectivités en lien avec les acteurs de la société civile ;
- contribuer à la définition d'une politique d'entretien et de maintenance des établissements, en lien avec les organes de gestion des établissements et avec les collectivités territoriales.

- **Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage est chargé de la supervision et du suivi des activités du projet. Il propose au Maître d'Ouvrage, les recadrages et réajustements nécessaires à une mise en œuvre judicieuse du projet. Sa composition est fixée par l'arrêté n°000104 MENECS/CABM du 25/11/2016 et son fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

Le Comité de Pilotage se réunit tous les six (6) mois (et autant que de besoin) sur convocation de son Président, pour l'examen des conditions de fonctionnement de l'UGP et le suivi de la mise en œuvre du projet. Il élabore un compte rendu de réunion qui est adressé au Ministre chargé de l'éducation nationale et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Coordonnateur National du projet est en charge du secrétariat. Il est présidé par le Ministre chargé de l'Education Nationale ou son représentant. Un représentant de l'AFD participe aux réunions en tant qu'observateur. Les missions du Comité de pilotage sont les suivantes : 1/ valider la programmation et les rapports d'exécution technique et financière du projet ; 2/ valider les audits des activités des composantes du projet ; 3/ examiner l'avancement du projet et contribuer à la mobilisation des acteurs et la résolution des difficultés rencontrées; 4/ examiner les enjeux, et d'ordonner les actions de communication permettant de faire connaître et comprendre les activités réalisées; 5/ organiser autant que de besoin les actions d'évaluation et de suivi nécessaires à la bonne réalisation du projet ; 6/ assurer la coordination entre les services centraux et déconcentrés concernés par la mise en œuvre du projet.

- **ETAT D'AVANCEMENT DE LA COMPOSANTE 2**

Le projet entend contribuer à améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves de l'éducation de base au Gabon, afin de garantir un meilleur développement des compétences des élèves et une meilleure prise en compte des besoins des populations des zones urbaines en forte croissance. **La composante 2 doit contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation consiste à un appui au pilotage du système éducatif à travers les quatre dimensions ci-après :**

- **disponibilité d'un personnel enseignant formé et qualifié ;**
- **développement des capacités de pilotage des établissements scolaires ;**
- **politique de maintenance et d'entretien des établissements scolaires**
- **amélioration de la qualité de la vie scolaire dans les établissements**

Réalisations de la composante 2 au 15/05/2020

- Diagnostic des axes d'intervention
- Désignations des référents des services techniques du MENFC concernés

- Elaboration du cadre logique de la composante 2 regroupant : un objectif global avec 8 indicateurs d'impact ; un objectif spécifique avec 14 indicateurs de résultats et 80 indicateurs de réalisation directes ;
- Elaboration des plans d'actions pluriannuels (2019-2023) ;
- Elaboration d'un dispositif de suivi-évaluation de la composante 2 ;
- Elaboration du budget-programme 2019-2020 ;
- Réalisation de quelques activités identifiées dont notamment la formation d'adaptation au poste des personnels de direction des établissements (phase pilote) et l'état des lieux de l'offre nationale en personnels enseignants au primaire et au secondaire.

- **Points d'attention**

- Le déficit de la culture de projet des équipes de travail du MENFC dans la mise en œuvre de la composante 2. Ce qui appelle un accompagnement méthodes-outils-animation très fort de la part de l'ATR appuyé par l'équipe des Référents et par l'UGP.
- La Formation de l'équipe des Référents PISE à l'accompagnement et au suivi-évaluation d'un projet transversal de changement.
- Le développement d'un dispositif d'appui et de suivi continu des équipes de travail du MENFC par l'équipe des Référents PISE.
- La conception et mise en œuvre d'une communication pour la valorisation des activités de la composante 2.

- **OBJET DE LA CONSULTATION**

Pour améliorer significativement l'exécution des activités de la composante 2 PISE, l'UGP souhaite renforcer son rôle de supervision et d'appui opérationnel au MENFC notamment le cadrage technique des activités et la formation des cadres du MENFC. Pour cela, elle souhaite se doter d'une nouvelle expertise qui l'appuiera de près et plus directement les entités administratives du MENFC impliquées dans la mise en œuvre des activités de la composante 2.

- **II – CONTENU DE LA MISSION**

L'UGP souhaite s'attacher les services d'une nouvelle assistance technique et résidente pour la suite du projet, conformément aux termes du contrat qui le lie à Expertise France. En effet, une première assistance a été mobilisée sur la période septembre 2018-juillet 2020 et donc la mission sera bientôt achevée.

Cette nouvelle assistance technique appuie l'UGP dans la préparation technique, le lancement, le suivi et la supervision des activités tirées des plans d'actions 2020-2021 notamment à travers :

- un appui à la conduite du projet et à la coordination des intervenants dans le cadre de la Composante 2 ;
- un appui au suivi technique, juridique, budgétaire et administratif des activités de la composante 2.

Afin de garantir la bonne réalisation de la mission, les activités devront être réalisées en lien étroit avec le MENFC.

L'expert intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la composante 2 du projet (coordination des directions, conception et réalisation des activités, appui à la recherche d'expertise) et pour les appuis concourant au renforcement des capacités des services du MENECE.

A ce titre, l'expert est affecté auprès du Coordonnateur de l'UGP du projet PISE. Il assiste celui-ci dans la planification et la réalisation de toutes les activités du projet, dans la mobilisation des expertises ponctuelles et dans leur suivi technique.

Caractéristique du poste à pourvoir ou modalités d'intervention de l'expert

L'expert intervient sous la responsabilité du Coordonnateur et l'appuie dans toutes les activités relatives à la composante 2 (C2) du Projet, notamment afin de coordonner les actions des directions du MENECE et les experts mobilisés en appui aux différents axes de la C2. Il est amené à participer aux différentes réunions de pilotage du Projet (comité de pilotage).

L'expert travaille en collaboration avec les services du MENECE, pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet (mobilisation de l'expertise, ateliers de définition de la stratégie, actions de formation, actions de production d'outils, mise en place et suivi des actions dans les établissements, appui à la définition d'une politique de maintenance). A ce titre, il contribue à définir et suivre les indicateurs du projet.

Il coordonne notamment la définition et le lancement des marchés de prestation intellectuelle nécessaires à la mise en œuvre des activités de la composante 2. Il coordonne également les actions menées avec la ou les établissements et ONG mobilisés pour intervenir contre les violences en milieu scolaire et pour l'amélioration de la vie scolaire et de la réussite des élèves.

L'expert utilise les locaux et la logistique mis à sa disposition par l'UGP dans le cadre du Projet. Il est amené à se déplacer dans le pays (en fonction d'activités menées par le Ministère au niveau national pour le Projet).

Il rend compte régulièrement de l'exercice de sa mission au Coordonnateur National du projet et au comité de pilotage et produit un rapport semestriel d'activités et un rapport de fin de mission.

La reconduction du contrat, de même que la révision des termes de la mission de l'expert sont décidées par le comité de pilotage du projet, trois mois avant la fin de chaque période contractuelle, après consultation de l'AFD.

Les tâches de l'ATR peuvent être décrites comme suit :

- Appui au Coordonnateur de l'UGP pour la réalisation du projet PISE : préparation et participation au comité de pilotage, coordination avec les services concernés par le projet (à travers notamment leurs référents) ;
- Appui à la mise en œuvre et à la gestion des activités de la composante 2 et notamment à la préparation des documents de stratégie et de pilotage du projet : chronogrammes, programmes-budgés, TDR, fiches-actions, rapports d'activités, suivi des indicateurs, etc.,
- Appui à la mobilisation des acteurs, notamment les ONG et les acteurs hors système éducatif, dans les établissements appuyés par le projet pour l'amélioration de la vie scolaire et la lutte contre les violences scolaires,
- Appui à l'UGP pour les demandes d'ANO transmises à l'AFD concernant :
 - le cadrage technique et le budget des activités ;
 - le PPM spécifique à la composante 2 ;
 - les documents relatifs aux procédures de passation de marchés (Dossiers d'Appel d'Offres, Demandes de Propositions, Contrats, etc);

-
- Appui au renforcement des capacités des personnels du MENFC impliqués dans la réalisation des activités de la composante 2 ;
- Coordination de la préparation et du lancement des marchés de prestation intellectuelle pour mobiliser l'expertise technique relative à la mise en œuvre des activités, en fonction des diagnostics réalisés.

L'ATR, en étroite collaboration avec l'ATMO dédié à la Composante 1, doit suivre la définition d'une politique d'entretien et de maintenance des établissements, en lien avec les organes de gestion des établissements et avec les collectivités territoriales.

DUREE ET MODALITES DE LA MISSION

- DUREE

La mission est prévue pour une durée de 12 mois. L'Assistant technique sera positionné en expertise résidentielle à temps plein.

- LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont les suivants :

- Rapports périodiques des activités d'appui devant notamment permettre de signaler les difficultés rencontrées et proposer des mesures de remédiation :
 - Rapport de mission pour les expertises court terme (enveloppe non affectée) ;
 - Rapports mensuels (2 pages max.), à transmettre au plus tard le 05 du mois suivant ;
 - Rapports trimestriels à transmettre au plus tard le 10 du mois suivant la clôture du trimestre ;
 - Rapports semestriels, à transmettre au plus tard le 15 du mois suivant la clôture du semestre.

Les livrables sont transmis au Coordonnateur du Projet et à l'AFD.

- PROFIL SOUHAITE

Qualifications et expérience souhaitées :

- Expert de type consultant senior de formation supérieure (niveau Master) ;
- Expérience confirmée dans le pilotage des niveaux déconcentrés de l'éducation ou la formation de l'encadrement (au minimum 8 ans d'expérience dans un poste à responsabilité d'encadrement) ;
- Expérience dans le domaine de la gestion de la vie scolaire et des aides éducatives à la réussite des élèves serait un plus ;
- Expérience dans la mise en place des projets et de leur pilotage dans le cadre d'appui à des pays en développement, en particulier en Afrique (au minimum 1 expérience d'appui technique dans 1 pays en développement) ;
- Capacités de travail en équipe et d'animation d'équipes ;
- Excellentes capacités de rédaction ;
- Excellentes compétences bureautiques.

- MODALITES DE TRAVAIL

L'assistant est rattaché au Coordonnateur de du projet et travaille en articulation étroite avec les référents des entités administratives impliquées dans la réalisation des activités de la composante 2.

L'assistant aura un bureau et un équipement informatique à sa disposition dans les locaux de l'UGP.

Un véhicule de fonction sera mis à disposition de l'expert. A la fin de sa mission l'assistant restituera le véhicule au MOA. Dans le cas des missions à l'intérieur du pays, le budget de l'UGP pourra être mobilisé.

Concernant l'enveloppe non affectée relative à la mobilisation des expertises additionnelles, les besoins exprimés par l'UGP seront consignés chaque trimestre dans un chronogramme de travail. Les termes de référence de chaque prestation court-terme de ce type seront définis par l'UGP avec l'appui de l'Assistant, validés par l'AFD et transmis à Expertise France, qui proposera les CV de deux experts à minima sous 15 jours, parmi lesquels l'UGP en sélectionnera un sous 20 jours, et qui sera soumis à la non-objection de l'AFD. Expertise France devra ensuite être en mesure de mobiliser l'expert sous quatre semaines. Expertise France transmettra des décomptes trimestriels accompagnant les rapports.

- PROPOSITION A REMETTRE

Expertise France transmettra à l'UGP au moins deux dossiers de candidature comprenant chacun :

- Une brève synthèse des enjeux et du rôle de l'ATR ;
- Le CV du candidat ;
- Les copies des diplômes du candidat.